


**Décembre 2017**

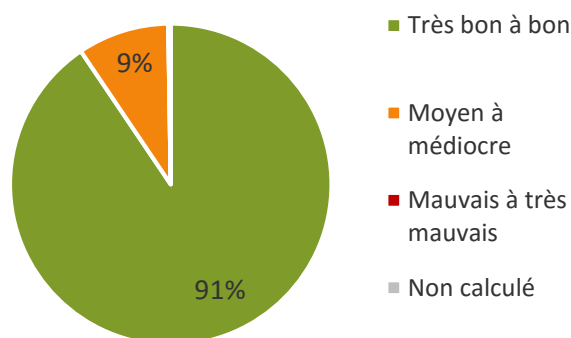
## Une bonne qualité de l'air

**Le mois de décembre a été marqué par une bonne qualité de l'air sur la majeure partie de la région avec 91% d'indices bons (indice de 2 à 4).**

Le plus mauvais indices (6-médiocre) a été enregistré sur l'agglomération de Creil, du 02 au 06 décembre, de Lille le 3 décembre et de Valenciennes le 2 décembre.

Par rapport à décembre 2016, la qualité de l'air s'est nettement améliorée puisque la région avait connu seulement 42% d'indices bons.

Indice Atmo - Décembre 2017 - Hauts-de-France



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

## Concentrations maximales

	Maximum (µg/m <sup>3</sup> )*	Station / influence	Date Heure TU	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	<b>70</b>	Loon Plage (59) / industrielle	<b>08/12 08h</b>	Valeur limite : 350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	<b>160</b>	Beauvais trafic (60) / trafic	<b>12/12 18h</b>	Valeur limite : 200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	<b>93</b>	Arrest (80) / fond	<b>29/12 21h</b>	Objectif à long terme : 120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	<b>49</b>	Rieux (60) / périurbaine	<b>20/12</b>	Valeur limite : 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	<b>34</b>	Valenciennes Wallon (59) / trafic	<b>02/12</b>	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière

\*µg/m<sup>3</sup> : microgramme (1.10<sup>-6</sup> g) par mètre cube

\*\*fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

# Episodes de pollution

**La région Hauts-de-France n'a pas enregistré d'épisode de pollution de l'air en décembre 2017.**

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1<sup>er</sup> seuil : information et recommandation,
- 2<sup>ème</sup> seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)